



# Communiqué de Presse

Emetteur : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Date : 12 mars 2014

Objet : Réalisation d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac pour la gestion des réseaux

**Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique coordonne, avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), la réalisation de la première expérimentation nationale pour l'élaboration d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Ce projet répond à la réforme anti-endommagement des réseaux et aux besoins des exploitants (ErDF, GrDF, SDE 15, CABA) qui nécessite de fournir un fond de plan précis pour leur localisation d'ici 2019-2026.**

Pour les collectivités territoriales et les différentes administrations compétentes, la maîtrise de la gestion du sous-sol de la voirie publique est fondamentale. Or, elles ne disposent la plupart du temps que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle et de qualité de précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques lors des travaux.

Au 1er juillet 2012, la réforme portant sur les travaux à proximité des réseaux est entrée en application. L'objectif de la réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés : collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux.

Dès lors, les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les gestionnaires de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être positionnés sur la carte à 10 cm près. En 2026, ces exigences seront applicables sur l'ensemble du territoire.

**Dans ce cadre, les exploitants de la région Auvergne se sont accordés sur la nécessité d'expérimenter, pour la première fois au niveau national, la production d'un fond de plan de très haute précision sur un territoire restreint. ERDF, GrDF, le Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal (SDE 15), la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et l'IGN participent à cette démarche. L'IGN apportant ses compétences et moyens aériens et terrestres pour réaliser cette cartographie.**

Pour réaliser ce fond de plan deux techniques d'acquisition seront utilisées :

- Mobile mapping
- Orthophotographie à 5 cm de résolution hiver.

*Le Mobile Mapping est une technologie de relevé embarquée à bord d'un véhicule combinant la prise d'images avec un positionnement et une orientation spatiale précis. Cette technique permet de cartographier en 3D les alentours du passage du véhicule.*

*L'orthophotographie est une image numérique calculée par ordinateur, à partir des vues aériennes, pour être parfaitement superposable à la carte. Le processus corrige les images de toutes ses déformations dues, en particulier, au relief et à l'inclinaison des axes de prises de vues  
Pour cette expérimentation, de haute précision, le relief sera décrit par un modèle numérique de terrain, acquis au moyen d'un laser embarqué (LIDAR).*

Les partenaires du projet :



**Syndicat d'électrification du Cantal**

En quelques chiffres :

<b>Prise de vue aérienne</b>	<b>Mobile Mapping</b>
- Superficie couverte: 490 km <sup>2</sup>	- Voiries couvertes : 1200 km
- Hauteur de vol : entre 1500 et 2500 mètres	- Nombre de caméras : 9
- Nombre de clichés : 9796	- Résolution des clichés : 20 mega pixel
- Résolution du pixel : 5 cm	- Points mesurés par m <sup>2</sup> : Entre 300 et 900 par m <sup>2</sup>

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) a été créé en 2007 dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, afin de mettre en place un Centre de Ressources dans le domaine de l'Information Géographique pour les organismes publics auvergnats. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques. Il est financé par l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne, les Départements les 6 agglomérations et l'IGN.

**Contact presse**

Sébastien GAILLAC

04 73 40 54 55

[gaillac@craig.fr](mailto:gaillac@craig.fr)

L'IGN a pour vocation de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense

et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

*L'Institut national de l'information géographique et forestière est placé sous la double tutelle du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.*

**Contacts presse**

Sophie Couturier  
01 43 98 83 05  
[sophie.couturier@ign.fr](mailto:sophie.couturier@ign.fr)

Corinne Waechter  
01 43 98 83 12  
[corinne.waechter@ign.fr](mailto:corinne.waechter@ign.fr)